

## ENTREPRISES/SANTE : Le MEDEF 54 arrête sa position sur l'utilisation des masques

Souhaitant anticiper la reprise d'activité après le 11/05, date du début du déconfinement annoncée par le président de la République, le MEDEF DE MEURTHE ET MOSELLE / T: 03.83.95.65.30 arrêt sa position quant à l'usage du masque en entreprises. Les masques de type « FFP2 et chirurgicaux » devraient ainsi être réservés aux professions de santé, aux activités professionnelles déjà tenues de s'équiper avant l'épidémie ainsi qu'aux professionnels tenus de se déplacer, comme le BTP ou la distribution. Les masques textiles lavables devront être utilisés par les catégories professionnelles en contact avec le public. « Dans tous les cas où cela semble possible, nous recommandons de privilégier l'utilisation et donc la commande de masques textiles lavables », indique le Medef 54, précisant que dans les prochains mois, « les capacités de production et délais de livraison seront sous tension, les prix en hausse ». <a href="https://www.medef-meurthe-moselle.fr/fr/">https://www.medef-meurthe-moselle.fr/fr/</a>